

**Service émetteur : Direction de l'offre de soins**

A destination des agents de conduite d'opérations funéraires.

Affaire suivie par : Mme Irène CRETON de LIMERVILLE  
Courriel : [ars-idf-dos-idecertidc@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dos-idecertidc@ars.sante.fr) (lundi au vendredi heures ouvrées)

Saint Denis, le 26 mars 2023

**Objet : Expérimentation de la rédaction des certificats de décès par les Infirmiers Diplômés d'Etat**

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu un certificat de décès rédigé et signé par un Infirmier Diplômé d'Etat.

L'expérimentation encadrée par le décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023 déterminant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation prévue par l'article 36 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 permet aux IDE formés et volontaires de constater un décès, rédiger et signer un certificat au même titre que les médecins.

Si besoin, l'IDE peut apporter la preuve de sa formation en fournissant l'attestation délivrée à l'issue des 12 heures de formation.

En cas de questions, nous vous invitons à consulter le site web du ministère concernant cette expérimentation : vous pouvez trouver la page dédiée en tapant « Expérimentation de la rédaction des certificats de décès par les infirmiers » dans la barre de recherches du site du ministère de la santé (<https://sante.gouv.fr/>), ou en copiant le lien suivant :

<https://sante.gouv.fr/professionnels/article/experimentation-de-la-redaction-des-certificats-de-deces-par-les-infirmiers> .

L'ARS Île-de-France reste à votre disposition pour toutes questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Koré MOGNON  
ARS Île-de-France  
Direction de l'Offre de Soins  
Directeur Adjoint

  
Agence régionale de santé d'Île-de-France  
Direction de l'Offre de soins  
Directeur adjoint  
Koré MOGNON